

REVENDEICATIONS COMMUNES

DE L'ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES ASBL
ET DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE ASBL

Introduction

Les élections régionales, communautaires, fédérale et européenne de juin 2024 constituent un rendez-vous essentiel.

Les Pouvoirs locaux veulent d'ores et déjà s'inscrire avec force et conviction dans l'avenir du pays.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie et l'Association des Provinces wallonnes souhaitent porter ensemble des revendications vers la Région, la Communauté germanophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral en tant que forces de proposition constructive.

2024 connaîtra également des élections locales : Communes et Provinces verront leurs instances renouvelées pour mieux affronter un avenir, certes, difficile et offrir le meilleur service public local à leurs citoyens.



Les années qui viennent de passer ont apporté un grand nombre de bouleversements dans notre société (pandémie, changements climatiques, guerre aux portes de l'Europe...). L'avenir reste incertain et impose d'apporter des réponses aux défis que représentent les crises de l'énergie ou l'augmentation des précarités. Ce contexte rend notre population, et singulièrement les jeunes générations, anxieuse, méfiante envers les pouvoirs publics, désenchantée.

Notre démocratie locale, notre démocratie tout court traverse une crise qui s'approfondit de jour en jour. Les Pouvoirs locaux vont devoir affronter une décennie complexe qui demandera des efforts et des réformes pour renouveler la confiance entre le citoyen et le monde politique.

Le manque de transparence sur les rôles et les relations entre pouvoirs obscurcit la réalité politique et incite le citoyen à la méfiance.

Pour la concertation et le dialogue avec les autorités supérieures : une gouvernance multi-niveaux optimisée

Le meilleur dialogue et collaboration possibles avec les autorités supérieures (fédérales, régionales, communautaires), doit mener à une gouvernance multi-niveaux plus efficace et plus efficiente en éliminant les doublons et en renforçant les synergies.

Une concertation préalable doit avoir lieu sur les réglementations des autorités supérieures qui affectent les Pouvoirs locaux, singulièrement, **en matière d'incendie**. Le Gouvernement fédéral, d'une part, et les Pouvoirs locaux qui financent actuellement une grande part des zones de secours, d'autre part, doivent entrer dans un dialogue constructif qui permettra, enfin, de partager les efforts de manière équitable entre l'autorité fédérale (qui ne prend à ce jour en charge que quelques 20 % du financement) et les Pouvoirs locaux.



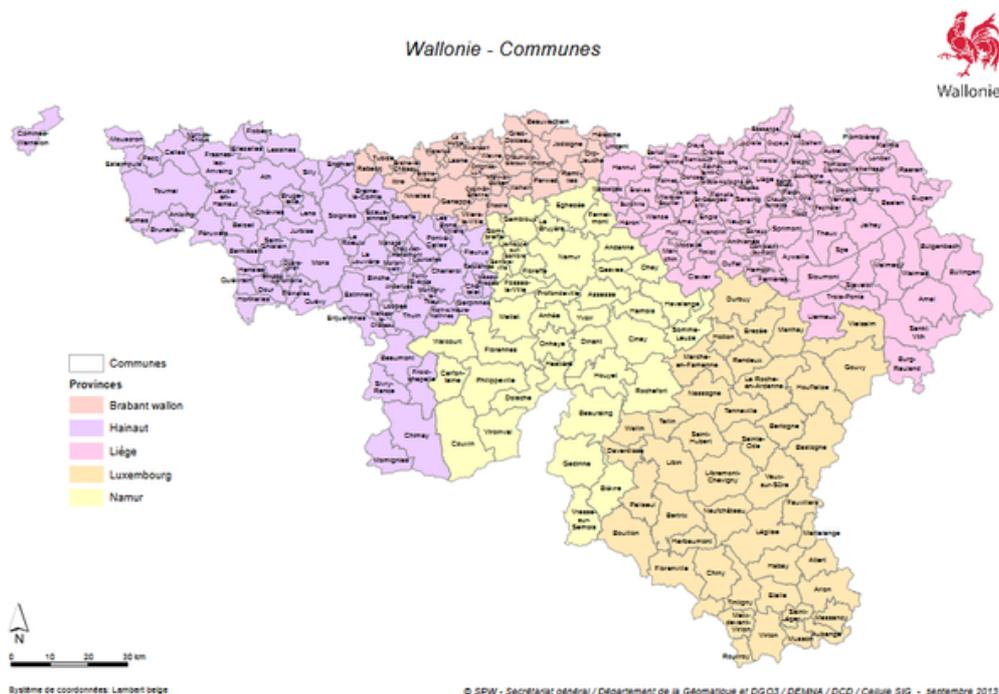
Rôles et missions pour une meilleure lisibilité du paysage institutionnel belge et wallon

Pour permettre une gouvernance optimale multi-niveaux, il convient d'assurer une réelle **lisibilité du paysage institutionnel wallon**. L'APW et l'UVCW soutiennent, dès lors, l'idée d'**Assises territoriales** pour définir et construire une organisation territoriale toujours plus efficace, en associant les acteurs que sont l'État fédéral, la Wallonie, la Communauté germanophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Provinces, les Communes, les intercommunales.

Ces Assises permettraient de renforcer les liens et complémentarités entre ces institutions et de définir, globalement, le rôle de chacune.

La collaboration entre les Communes et les Provinces

La collaboration entre Communes et Provinces est une dynamique de co-construction pensée en partenariat entre les différents acteurs du territoire qui souhaitent mutualiser expertise et ressources pour mener à bien des projets d'intérêt commun (supracommunalité). Cette concertation pourrait déboucher sur des **contrats de territoire** qui baliseraient les actions provinciale et communale ainsi que les **moyens financiers** mis en œuvre sur la durée d'une législature.



Source : <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/communes>

Cela suppose d'organiser des synergies, soutiens aux Communes fondés sur une collaboration entre la Province et les Communes de son territoire ou sur une collaboration entre la Province (les Provinces lorsque nous sommes à cheval sur le territoire de plusieurs d'entre elles) et les différentes structures de coopération supracommunale (conférences de bourgmestres, intercommunales qui sont également des maillons importants de collaboration et de soutien aux Provinces et aux Communes...). Les réalités supracommunales sont, en effet, diverses en fonction des découpages territoriaux, des bassins de vie ou d'identités sous-provinciales fortes.

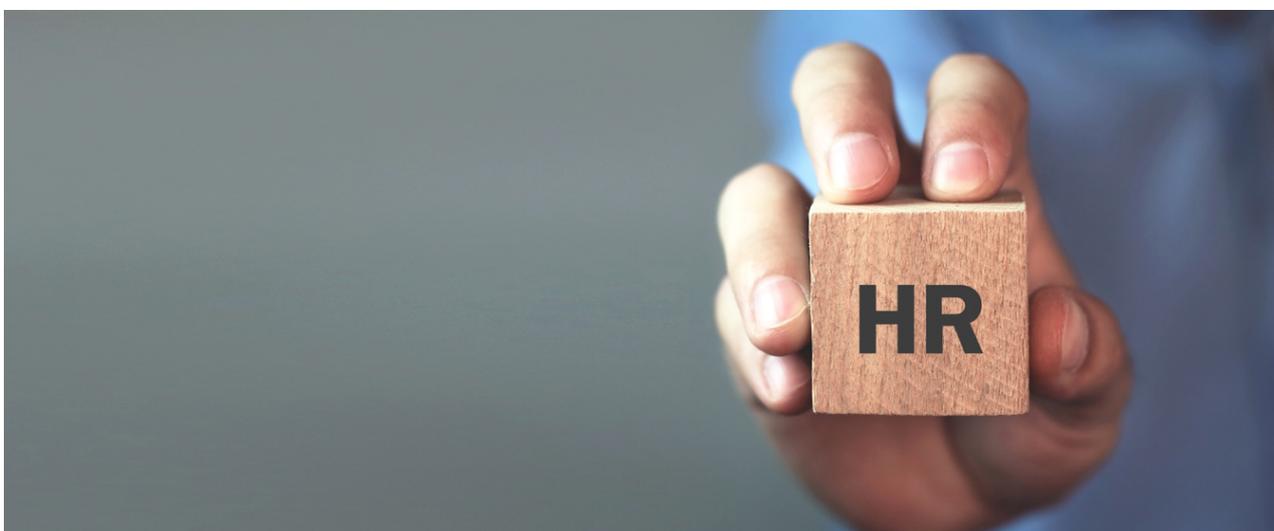
Cette collaboration doit trouver sa gouvernance propre en mettant tous les décideurs autour de la table et notamment l'ensemble des Bourgmestres lorsqu'il s'agit de définir des stratégies au niveau supralocal.

On soulignera tout particulièrement que la collaboration entre les Provinces et le niveau local et supralocal pourrait impliquer la **mutualisation de services provinciaux dans le cadre de fonction de support, notamment à l'appui des zones de secours.**

Des ressources humaines modernisées et agiles

Les hommes et les femmes qui composent les administrations locales font la richesse des pouvoirs publics et la qualité du service rendu à la population.

L'UVCW et l'APW revendiquent une modernisation des outils de gestion des **ressources humaines** : des premiers pas positifs ont été faits avec une réforme de la **fonction publique** locale sous l'égide du Ministre Collignon, ce qui en appelle d'autres car la démarche doit s'amplifier pour **davantage d'attractivité** (attirer et conserver les talents) et pour une **mobilité accrue** entre les agents provinciaux et les agents communaux et paraloaux (en ce compris les zones de secours) ; réforme qui ne peut s'envisager sans dégager une solution pérenne à la problématique du financement des pensions des agents statutaires de la fonction publique locale (voir infra).



Des ressources financières maîtrisées

Les pouvoirs publics doivent pouvoir bénéficier de suffisamment de ressources financières pour assumer leurs missions à l'égard de tous (en ce compris les plus vulnérables).

Ces ressources se doivent d'être maîtrisées dans un contexte économique difficile qui exige l'emploi efficient de chaque denier public.

Dans ce cadre, les Pouvoirs locaux sont prêts à rationaliser et faire des efforts tout en exigeant également des autorités supérieures qu'elles assurent une stricte neutralité financière envers eux, n'opèrent pas de transferts de charges à leur encontre et prennent leur part dans les politiques qu'elles décident.

Dans ce cadre, l'APW et l'UVCW réclament ensemble :

La réforme des pensions

L'UVCW et l'APW manifestent une grande préoccupation quant à l'évolution du coût des pensions des agents des Pouvoirs locaux. Le système actuel, dont le financement pèse exclusivement sur les Pouvoirs locaux, est au bord de la faillite et ses effets deviennent insurmontables en matière d'évolution des factures de pensions.

Les associations représentatives des Pouvoirs locaux en Wallonie réclament une solution pérenne à la problématique du financement des pensions des agents de la fonction publique locale et provinciale. Les employeurs publics locaux et provinciaux financent en effet seuls les pensions de leurs agents statutaires et sont les seuls employeurs dans ce cas en Belgique ; ce système de financement n'étant plus viable, nous estimons nécessaire que les autorités fédérales fassent de la recherche et de la mise en œuvre d'une solution de financement durable du système des pensions locales et provinciales une priorité.



Une fiscalité immobilière efficace

Dans le cadre des réflexions menées par la Wallonie concernant la fiscalité immobilière, l'APW et l'UVCW rappellent l'importance du système actuel de redistribution des centimes additionnels et sollicitent également davantage d'informations de l'administration régionale concernant les méthodes appliquées et les montants communiqués, en ce compris les dégrèvements et les prévisions. Il est indispensable de renforcer la transparence par rapport aux estimations transmises par la Région wallonne et ainsi éviter les approximations dans les calculs et les retards constatés dans la perception.

La réforme de la comptabilité locale

L'APW et l'UVCW restent volontaires pour approfondir les travaux visant la réforme en profondeur et concertée de la comptabilité provinciale et communale. Afin d'assurer et de garantir une cohérence des Pouvoirs locaux wallons, il est important qu'une telle réforme soit envisagée avec les deux institutions.



Le refinancement des zones de secours par le Fédéral

L'augmentation des coûts des zones de secours et la mise en place de toute une série de normes par l'État fédéral ont alourdi considérablement les finances des Pouvoirs locaux.

L'APW et l'UVCW regrettent que l'État fédéral ne prenne pas la mesure de ses décisions et ne dégage pas les moyens nécessaires pour les appliquer.

Dès lors, comme elles le font depuis longtemps, nos Associations insistent pour que le Gouvernement fédéral assume sa juste part du financement des zones de secours. Il s'agit d'une mission régalienne de l'État fédéral. C'est à lui qu'il incombe de garantir la protection de l'ensemble du territoire belge et de ses citoyens. Pourtant, moins de 20 % du budget des zones de secours sont assumés, à ce jour, par l'État fédéral.

L'APW et l'UVCW sollicitent également la Région wallonne et la Communauté germanophone pour qu'elles défendent les Pouvoirs locaux dans ce juste rééquilibrage (via le comité de concertation).

D'autres pistes pourraient être urgemment envisagées pour soutenir les finances des Pouvoirs locaux. A cet égard, outre la hausse de la contribution de l'État fédéral, l'intervention du secteur assurantiel pourrait être une solution à approfondir.

Par ailleurs, nos Associations insistent sur la nécessité de réformer les dispositions légales et réglementaires qui encadrent les **zones de secours**. La situation actuelle en termes d'organisation et de financement des zones de secours n'est optimale ni pour le Fédéral, ni pour les Communes, ni pour les Provinces en raison notamment du morcellement du pouvoir en la matière. En outre, il est important de poser un cadre permettant une meilleure circulation de l'information financière entre les différents niveaux.

Les Provinces et Communes plaident donc pour une profonde réforme de la loi et des arrêtés qui régissent les zones de secours afin de prendre des mesures qui, à moyen et long termes, permettront de maîtriser les coûts des zones de secours tout en garantissant un service efficient aux citoyens (partage des ressources, moyens et investissements, réflexion autour du statut des pompiers volontaires, organisation de la formation, planification des interventions et shifts...).

De plus, en ce qui concerne le **rôle des Provinces** dans les **zones de secours***, nos Associations soulignent l'importance de leur intervention dans le financement de la « part communale » et soutiennent son corollaire qu'est la « juste représentativité au sein des organes de gestion des zones de secours avec voix délibérative », tout en tenant compte, bien entendu, de la responsabilité du Bourgmestre en matière de sécurité sur son territoire.



* Toutes les zones de secours de Wallonie sont visées sauf celle qui dessert les 9 Communes germanophones.

Une modernisation de la gouvernance

La gouvernance des Pouvoirs locaux doit pouvoir compter sur la simplification administrative, une stratégie d'E-gouvernement réfléchie avec et pour eux, une digitalisation accrue impliquant la sécurité informatique.

L'UVCW et l'APW revendiquent donc :

La simplification administrative pour les Pouvoirs locaux

La simplification administrative est plébiscitée par les Pouvoirs locaux.

Il ressort de l'enquête que l'UVCW a menée sur le « blues des élus » que la pertinence et la lourdeur des démarches administratives étaient très largement interrogées et arrivaient en tête du « top cinq » des éléments sur lesquels les autorités supérieures étaient appelées à faire le plus d'efforts.

Une stratégie d'E-gouvernement réfléchie avec et pour les Pouvoirs locaux et une digitalisation accrue dans un cadre sécurisé contre les cyberattaques

Nous attendons du futur Gouvernement wallon qu'il définisse enfin et mette en œuvre une réelle stratégie en matière de TIC publiques et d'E-gouvernement, nécessaire préalable à tout investissement majeur en ce domaine.

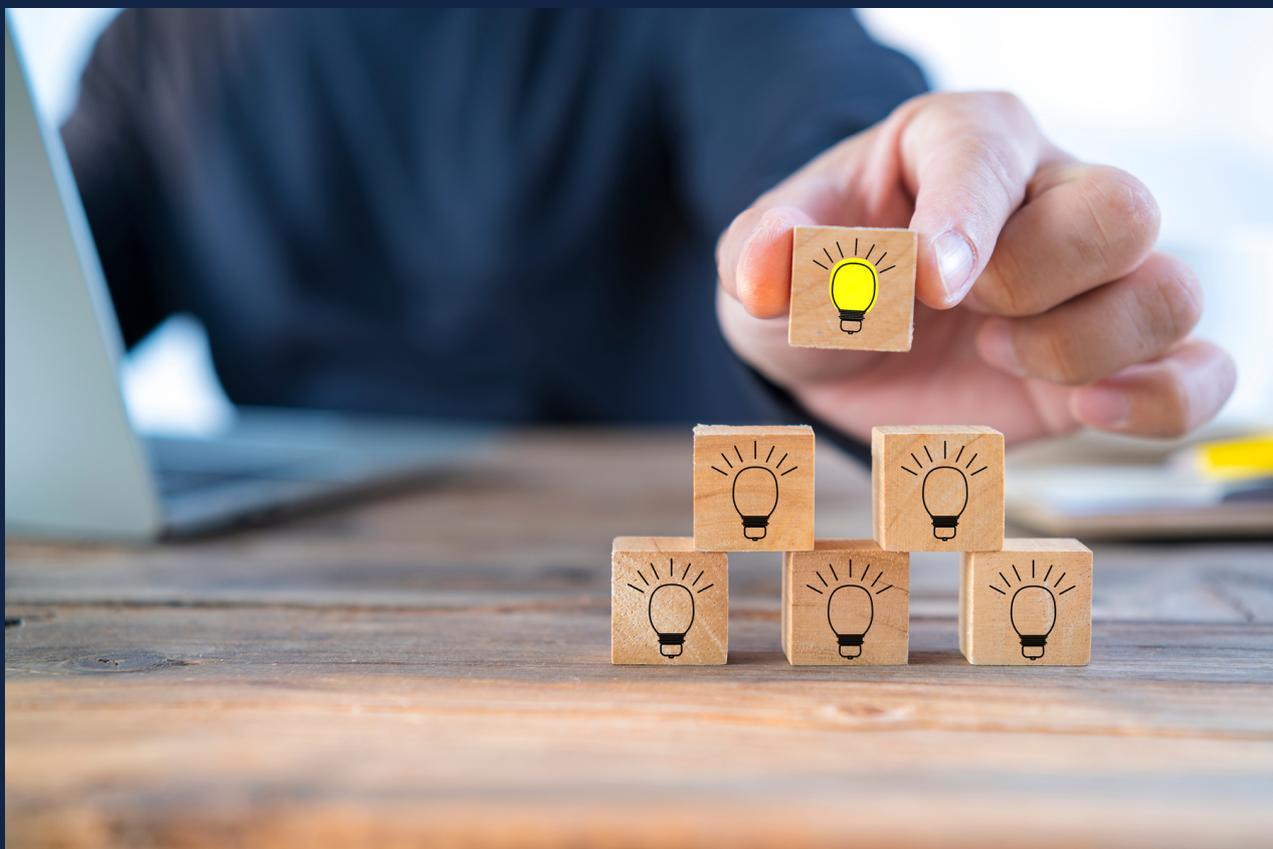
Cela implique que la Région travaille dans un cadre transversal intégrant l'ensemble des composantes intéressées, sans cloisonnement au sein des services régionaux ni avec les services fédéraux. Cela nécessite également la définition et la mise en œuvre d'orientations claires visant à garantir la sécurité, l'efficacité, l'efficience et la continuité des services publics, en particulier locaux pour ce qui nous concerne, dans un souci de réelle simplification tant pour ces services publics que pour les usagers.



Conclusion

Nos deux Associations représentatives des Pouvoirs locaux revendiquent :

- la mise en place d'Assises territoriales ;
- une réflexion concertée sur l'organisation de la supracommunalité ;
- le refinancement des zones de secours par le Fédéral ainsi qu'une implication dans les décisions susceptibles d'impacter les finances ;
- une gouvernance partagée au sein des organes décisionnels des zones de secours* ;
- la poursuite de la réforme de la fonction publique locale pour y apporter davantage de souplesse et d'attractivité ;
- une révision urgente du mode de financement des pensions des agents statutaires et contractuels des autorités locales.



* Toutes les zones de secours de Wallonie sont visées sauf celle qui dessert les 9 Communes germanophones.